

Direction interministérielle de la transformation publique

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 9 janvier 2019 portant nomination du référent déontologue de la direction interministérielle de la transformation publique

Le délégué interministériel à la transformation publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 *bis*;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2017-1584 du 20 novembre 2017 relatif à la direction interministérielle de la transformation publique et à la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État;

Vu le décret du 22 novembre 2017 portant nomination du délégué interministériel à la transformation publique;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

Décide:

Article 1^{er}

M. Christophe BAULINET, inspecteur général des finances, est nommé référent déontologue pour la direction interministérielle de la transformation publique pour une durée de trois ans renouvelables à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 9 janvier 2019.

*Le délégué interministériel
à la transformation publique,*
THOMAS CAZENAVE